



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 12 février 2021

## **NOTE AUX REDACTIONS**

Dans le cadre de la reprise de l'entreprise adaptée EARTA par APF France HANDICAP, Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, et Sophie CLUZEL, secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée des Personnes Handicapées, se rendront **lundi 15 février 2021 à 15h30** à Nantes (44) afin de visiter l'entreprise.

L'entreprise adaptée EARTA était en redressement judiciaire depuis octobre 2020, une situation qui représentait un risque pour les 235 salariés dont 210 sont en situation de handicap. Le Gouvernement s'est mobilisé en interministériel pour favoriser une reprise de l'entreprise qui garantisse le maintien des emplois. A l'issue de la procédure judiciaire, le projet développé par le Groupe APF France Handicap a été approuvé par le tribunal et s'articule autour de 5 activités principales dont la création d'une ligne de production en tôlerie fine en lien avec les Chantiers de l'Atlantique. Une nouvelle page s'ouvre désormais pour les salariés ; le Gouvernement restera particulièrement attentif à la mise en place des prochaines étapes pour l'entreprise et ses salariés, aux côtés des collectivités territoriales également mobilisées et de l'ensemble des acteurs locaux.

### **DEROULÉ PREVISIONNEL :**

15h30 : Visite de l'établissement  
(*Société EARTA, 1 allée du Mortier, 44620 La Montagne*)

- Echange avec les salariés
- Présentation du projet de reprise
- Tour de table avec les partenaires commerciaux d'EARTA

17h : Micro tendu

## **ACCREDITATIONS :**

Préfecture de Loire Atlantique  
[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

## **CONTACTS PRESSE :**

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher  
[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées :  
[seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)

En raison des mesures sanitaires les places seront limitées  
Les mesures barrières et notamment la distanciation physique seront strictement respectées. Le port du masque sera obligatoire pour l'ensemble des participants, en intérieur et en extérieur.